

Commission « Développement économique »

Compte rendu de la réunion du 21 juin 2006

Présents : Pierre LE HELLOCO, Pierre NOREE, Pascal CORBEL, Jean-François LE BAS, Jean-Noël PICHARD, Dominique DAUNAY, Yvon PERRIN, Dominique MADORE, Nathalie LUCAS, Jean-Michel SCOUARNEC, Yannick ERMEL, Michel FABLET, Arnaud LE RAY, Emmanuel DROTS, Xavier DOUSSINAULT.

Excusés : Bernard SOHIER, Arlette HAGUEST, Denys FOLLIAU, Evelyne ANGOUJARD, Marie-France HOCHET.

1) Résultat de l'enquête auprès de la population sur les services publics et au public.

Comme la commission l'avait souhaité en octobre 2005, un questionnaire portant sur les attentes de la population en matière de services publics et au public a été élaboré et diffusé par le biais des bulletins communaux et intercommunaux. Le taux de retour des questionnaires a été très faible puisque seuls 82 questionnaires ont pu être exploités. Ce faible score invite à une grande prudence quant à l'interprétation des résultats. Néanmoins ceux-ci apparaissent assez cohérents avec la perception que l'on a des attentes de la population vis-à-vis des services en milieu rural.

L'enquête est basée sur une liste de 23 services qui s'inspire largement de la liste de services utilisée par la DATAR. Par ailleurs la ville de Loudéac n'est pas concernée par l'enquête qui se limite aux communes rurales.

Le questionnaire comprend deux parties. Dans un premier temps la population est interrogée sur son utilisation actuelle des services et sur son degré de satisfaction. Dans un second temps elle est interrogée sur ses attentes dans le cadre d'une évolution de l'offre de services.

Nous ne reprenons ici que les principaux résultats et les commentaires de la commission, les résultats détaillés peuvent être demandés au Pays.

Le classement des services en fonction de leur fréquence d'utilisation permet de les classer en trois catégories :

- *Les services d'utilisation courante* : Supermarché, Banque/distributeur de billets, Commerce alimentaire de proximité, Distributeur de carburant, Bureau de poste, Ecole primaire.
- *Les services d'utilisation régulière* : Pharmacie, Café/restaurant, Mairie, Médecin, Bibliothèque/médiathèque, ANPE/Assedic, Piscine couverte.
- *Les services d'utilisation occasionnelle* : Crèche ou halte garderie, Sécurité sociale ou mutuelle, Cinéma, Cyber commune, Trésor public/perception, Gendarmerie, Ligne de transport collectif, Hôpital, EDF/GDF, Assistante sociale.

Globalement les gens sont satisfaits des services existants. Le taux de satisfaction dépasse 50% pour l'ensemble des services et même 80% pour la moitié d'entre eux. Les taux de

satisfaction les plus faibles compris entre 50% et 65 % concernent la crèche ou halte garderie, le cinéma, le transport collectif, l'ANPE/Assedic et l'hôpital.

Les principales causes d'insatisfaction sont l'éloignement (c'est particulièrement le cas du cinéma, de l'hôpital et de la crèche ou halte garderie) et les horaires inadaptés (notamment pour le transport collectif, l'ANPE/Assedic mais aussi pour les bureaux de poste).

Lorsque l'on croise la fréquence d'utilisation des services et le temps de parcours maximum que les gens acceptent de réaliser pour accéder au service, on obtient 7 catégories de services.

Temps de parcours maximum Fréquence d'utilisation	de 10 à 20 minutes	de 5 à 10 minutes	moins de 5 minutes
Courante		(C) Supermarché Banque / distributeur de billets Distributeur de carburant	(A) Commerce alimentaire de proximité Bureau de poste Ecole Primaire
Régulière	(F) Agence ANPE / ASSEDIC Piscine couverte	(D) Pharmacie Café / restaurant Bibliothèque / médiathèque	(B) Mairie Médecin
Occasionnelle	Centre de sécurité sociale / mutuelle Cinéma Trésor public / perception Hôpital Agence EDF / GDF Assistante sociale	Crèche / halte garderie Cyber commune Gendarmerie Transport collectif	(E)

- Catégorie A : service d'utilisation courante auxquelles les personnes souhaitent accéder en moins de 5 minutes, ce sont typiquement des services de base que les personnes souhaitent rencontrer à l'échelle de la commune. Deux de ces services sont particulièrement menacés : les commerces alimentaires de proximité et les bureaux de poste.
- Catégorie B : services que les personnes utilisent moins souvent mais auxquels elles souhaitent accéder en moins de 5 minutes, il s'agit de la mairie service qui symbolise la commune par excellence et le médecin auxquels les personnes souhaitent pouvoir accéder en cas d'urgence.
- Catégorie C : services que les personnes utilisent de façon courante pour lesquels cependant les personnes sont prêtes à réaliser des déplacements plus importants. Il s'agit de services marchands typiques des bourgs commerçants pour lesquels les personnes planifient leurs déplacements.
- Catégories D : services utilisés moins souvent pour lesquels les personnes sont prêtes à un déplacement plus important.
- Catégories E : services utilisés peu souvent mais que les personnes ne souhaitent pas avoir trop loin de chez eux. Il s'agit de la gendarmerie (raison de sécurité) ou de services peu développés auxquels les personnes semblent aspirer (crèche, transport).
- Catégorie F : services utilisés régulièrement pour lesquels les personnes sont prêtes à faire des déplacements importants.
- Catégorie G : Services utilisés de façon occasionnelle pour lesquels les personnes admettent un déplacement important.

Commentaires de la commission :

La catégorie A réunit les trois services de base que les gens attendent à l'échelle de la commune. Or dans de nombreuses communes rurales, ces services sont très fragiles.

- Si les RPI ont apporté des réponses pour le maintien des écoles, il convient d'être très vigilant sur l'évolution de la situation et ce d'autant plus que des investissements très conséquents en matière scolaire seront nécessaires dans les prochaines années. Des solutions devront continuer à être recherchées à l'échelle de regroupements de communes.
- Même si la population dit fréquenter les commerces alimentaires de proximité, le faible montant des achats qui y sont effectués fait que leur survie est souvent menacée. Dans plusieurs cas les collectivités doivent s'engager pour favoriser leur maintien.
- Le cas des bureaux de poste est particulièrement critique. L'inadaptation des horaires sciemment organisée par La Poste entraîne une chute de la fréquentation alors même que la population souhaite disposer d'un bureau de poste à proximité de chez elle. La baisse de la fréquentation constitue un argument pour la poste pour fermer ses bureaux et il est probable que ce service disparaisse progressivement.

Il apparaît que pour ces services de base, la commune a un rôle essentiel à jouer et que son attractivité en dépend.

La population utilise de façon courante les services de la catégorie C mais sont prêts à réaliser des distances plus importantes pour s'y rendre. Cela révèle un conditionnement des consommateurs qui n'hésitent pas à parcourir de plus grandes distances pensant réaliser des économies pour leurs achats. A noter ici l'évolution des comportements des consommateurs en matière de consommation de carburant. Depuis la forte augmentation des prix les gens ne remplissent plus leur réservoir mais prennent l'équivalent d'un montant donné. Les volumes achetés à chaque ravitaillement sont moins conséquents, cela relance l'importance de la répartition des points de distribution de carburant sur le territoire.

La population utilise de façon peu courante les services de la catégorie E mais souhaite que ceux-ci ne soient pas trop éloignés de leur domicile. Le cas de la gendarmerie peut paraître étonnant. Pourtant pour des besoins sans doute de sécurité la population ne souhaite pas que la gendarmerie soit trop éloignée. Là aussi il y a un décalage entre les attentes de la population et la logique de l'état qui est de regrouper les unités. Comme pour La Poste, la qualité du service rendu se dégrade. Dans certains cas par exemple les gendarmes dissuadent les gens de porter plainte. Pour le transport collectif il est clair que pour les gens qui ne possèdent pas de moyens de transport, la proximité du service est primordiale. Concernant les crèches ce résultat peut s'interpréter comme une attente forte de la population. « Si le service crèche était plus développé et pas trop éloigné, je l'utiliserais davantage ».

Les services de la catégorie F et G indiquent clairement que la population ne demande pas d'avoir tous les services à sa porte. Les gens admettent que le fait d'habiter en milieu rural suppose quelques contraintes en matière d'accès aux services. Le cas du cinéma est tout à fait révélateur. L'expérience du cinéma de Plouguenast montre d'ailleurs que la proximité n'est pas forcément un facteur d'attractivité.

Au même titre que La Poste et la gendarmerie, le cas de la perception illustre la stratégie de l'Etat pour réduire la présence de ses services en milieu rural. La qualité du service dans les trésoreries se dégrade. Par exemple elles ne s'occupent plus des questions de recouvrement alors que c'est leur travail. De leur côté les élus hésitent à le leur demander et le service peu à

peu disparaît. Au contraire il faut absolument relancer les trésoreries sur cette question. Par ailleurs les trésoreries ont un retard technologique incroyable réduisant considérablement leurs moyens d'action.

Concernant les pistes de réorganisation des services, la solution qui a la préférence de la population est le point service public réunissant plusieurs services. Cette solution doit être envisagée mais pas seulement à Loudéac. Le développement des services par Internet remporte peu de suffrages. L'usage d'Internet crée indiscutablement un fossé entre les gens. Pour effectuer des démarches sur Internet il faut une certaine autonomie, or les gens qui ont des difficultés avec les papiers n'auront pas plus de facilité avec Internet. Il apparaît enfin clairement que les gens sont très attachés à la rencontre et que lorsque cela est possible, ils privilégient le déplacement pour s'adresser à un service.

Les résultats de ce questionnaire engagent à réfléchir à l'offre minimale de services qu'il faut maintenir pour qu'un territoire reste attractif. Il apparaît que ces questions ne pourront pas être résolues à l'échelle des communes mais de groupements de communes à l'image des écoles et des garderies périscolaires.

Il est demandé que les résultats du questionnaire et les échanges de la commission soient adressés à chaque commune du pays.

2) Valorisation du tissu économique du Pays du Centre Bretagne.

Participation aux journées régionales de la création et de la reprise d'entreprises à Rennes.

Le Pays participera aux journées régionales de la création et de la reprise d'entreprises les 5 et 6 octobre 2006 à Rennes. Les objectifs de cette participation sont :

- Montrer que le Centre Bretagne est dynamique sur le plan économique et qu'il offre de nombreuses opportunités en matière d'activités.
- Attirer sur le territoire des candidats à la création et à la reprise d'entreprises.

Il conviendra donc de proposer lors de ce salon un listing d'entreprises à reprendre sur le territoire.

Par ailleurs un document de promotion du territoire est en cours de préparation. Une première maquette est présentée à la commission. Les observations concernant cette maquette sont les suivantes :

Première page de couverture :

- La présentation générale basée sur celle des documents touristiques du Pays ainsi que le slogan « Donnez de l'espace à vos projets » sont validés.
- Les verbes créer, développer, investir et vivre doivent être dans une autre couleur (vert).
- Sur la photo principale, retirer les panneaux de signalisation.
- Les photos du bandeau se ressemblent trop et sont trop orientées sur le patrimoine, il faut plus de diversité, ex : photo de bourg, photo d'entreprise.

Dernière page de couverture :

- Il ne faut pas mettre en avant uniquement la RN 164.

- Il n'y a pas besoin de deux cartes, la carte situant le Pays à l'intérieur de la Bretagne suffit. L'autre carte est à remplacer par une photo et les coordonnées du Pays.
- Pour la situation géographique le slogan pourrait être « **L'erreur serait d'être ailleurs** ».

Page intérieure consacrée à l'économie :

- Trouver des photos qui mettent en valeur la technologie : découpe laser, machine à commande numérique.
- Pour le graphique indiquer plutôt la répartition des salariés par secteur d'activité.
- Dans le pavé « diversité et richesse » supprimer ameublement et textile qui ne sont pas des secteurs attractifs et les remplacer par maintenance industrielle, assistance aux entreprises.
- Evoquer la fiabilité et la fidélité de la main d'œuvre.

Page intérieure consacrée à la qualité de vie :

- Ajouter des éléments sur les écoles et la formation.
- Aérer le texte.

Semaine de l'économie

Afin de faire connaître la richesse de l'économie, la diversité des métiers et le dynamisme des entreprises du territoire, le Pays, les communautés de communes qui le composent et leurs partenaires organisent du **13 au 18 novembre 2006** une semaine de mise en valeur du tissu économique local.

Au cours de cette semaine seront organisés plusieurs évènements :

- Quatre conférences-débats sur les thèmes suivants : création et reprise d'entreprises, bâtiment et travaux publics, agroalimentaire et équipementier, logistique-transport et mécanique.
- Des visites d'entreprises réparties sur l'ensemble du territoire ouvertes au grand public afin de faire découvrir aux habitants du Pays la qualité de nos outils de production.
- Une exposition photographique comprenant 50 portraits d'hommes et de femmes à leur poste de travail et quatre panoramiques restituant notre cadre de vie. Ces portraits, réalisés par un professionnel, sont destinés à mieux faire connaître les métiers d'aujourd'hui en valorisant des hommes et des femmes fiers de leur travail.
- Une soirée conférence sur le thème « **Métiers d'aujourd'hui, Métiers de demain** », au Palais des Congrès de Loudéac, viendra clore cette semaine de manifestations.

Concernant les visites d'entreprises 16 d'entre elles se sont, à ce jour, déclarées prêtes à ouvrir leurs portes au public.

La conférence insistera sur les compétences nécessaires aujourd'hui et sur celles qui seront nécessaires demain sur le marché du travail. Participeront à cette conférence un responsable de l'ANPE et des directeurs RH d'entreprises.